

Compte Rendu
Conseil Municipal du 12 janvier 2009
20 H 00

PRESENTS : MARTINEAU Christian, SAUVAGE Corine, JUNQUA Hélène, MARMIN Valérie, GAUTHIER Thierry, BRUNET Régis, MICHELET Jean-Luc, PELLETIER Martine, JOULIN Francis, AUBRY Françoise, BRION Luc, DUDOIGNON Florence, DUMAS Valérie, LADENISE Annie, TOUTARD-JALADEAU Joël, THOMAS Jeanne.

PROCURATIONS : CARRIOT Samuel à JOULIN Francis
BAZILE Emmanuel à MARTINEAU Christian
ARNAULT Nathalie à JUNQUA Hélène
AUGRY Mikaël à MARMIN Valérie
LACOMBE Estelle à THOMAS Jeanne

Monsieur le Maire débute la séance en informant l'assemblée des 5 procurations

Il propose de désigner Hélène JUNQUA comme secrétaire de Séance. Cette proposition est adoptée.

Monsieur le Maire, MARTINEAU Christian, donne lecture du résumé des délibérations du 02 décembre 2008 pour signature par l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Il rappelle l'ordre du jour qui se décompose comme suit :

- 1 – Achat de matériel de sonorisation
- 2 – Matériel Technique : reprise et achat
- 3 – Salle des Fêtes : achat de matériels
- 4 – Eclairage Public : remplacement de lanternes
- 5 – Urbanisme : PAE de Tron : participation voirie et réseaux
- 6 – Urbanisme : attribution de noms de rues : lotissement « la Gerge »
- 7 – Urbanisme : modification de la délibération 123.2008
- 8 – Urbanisme : Acquisition de panneaux
- 9 – Salle des Fêtes : modification de tarif
- 10 – Modernisation logotype de la Mairie
- 11 – CAP : diagnostics d'accessibilité des ERP – Groupement de commande
- 12 – Points Divers

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter 1 délibération à l'ordre du jour initial :

- Patrimoine : Eglise : achat d'une statue, d'un tableau des prêtres de la paroisse et de plaques identifiant les statues

1 – Achat de matériel de Sonorisation

Thierry GAUTHIER précise que l'acquisition d'une sonorisation portable est nécessaire, en raison de l'augmentation des manifestations. Trois devis ont été demandés.

La Société MG VIDEO est retenue pour un montant TTC de 2 861.62 €

Cette dépense sera imputée en Investissement.

Un agent du personnel, Anthony CASTOT, sera responsable de ce matériel.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette dépense en investissement.

2 – Matériel Technique : reprise et achat

Hélène JUNQUA indique qu'il est opportun d'effectuer l'acquisition de différents matériels techniques, notamment : Tondeuse et Souffleurs.

Une consultation a été effectuée auprès de différentes entreprises, incluant la reprise de la tondeuse existante.

Trois propositions ont été retenues.

Le choix du matériel sera effectué après une démonstration de chacune des entreprises.

Le conseil municipal propose de donner pouvoir au Maire ou son représentant d'engager cette dépense pour un montant maximum de 16 000 € TTC, et de signer tous les documents administratifs nécessaires.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

3 – Salle des Fêtes : Achat de matériels

Hélène JUNQUA expose la nécessité d'acquérir du matériel pour la Grande Salle des Fêtes.

Une commission d'appel d'offres interne a été mise en place.

Cette commission a décidé de retenir la proposition de l'Entreprise CLAIRAND, pour l'ensemble du matériel soit :

- **réparation** fond armoire réfrigérée existante pour un montant de **410€ HT**
- **acquisitions** : – armoire réfrigérée 1420 l – congélateur coffre 326 l – lave-vaisselle – four remise en température – table + étagère – ensemble évier, pour un montant de **12 943,95€ HT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette dépense.

4 – Eclairage public : Installation de lanternes

Hélène JUNQUA rappelle le besoin d'installer des lanternes TYPE Logo autour de la Place de la Mairie. Cette installation sera effectuée par la Sorégies. Ces travaux s'élèvent à 5208.13 € TTC et seront imputés en investissement. Le matériel permettra des économies d'énergie et il n'y aura plus de « pollution vers le ciel ».

Il est demandé de donner pouvoir au Maire ou son représentant de signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité cette proposition est adoptée.

5 – Urbanisme : PAE de Tron - participation Voirie et réseaux

Hélène JUNQUA, adjointe en charge de l'Urbanisme, rappelle les deux délibérations des 04 juillet 2006 et 1^{er} juillet 2008 concernant la mise en place du PAE de Tron, pour la part de participation de la Société Francelot, qui sera acquittée sous forme de travaux.

Hélène JUNQUA, précise qu'il est nécessaire de prévoir une participation de la Commune, pour un montant de 17 068 € HT. Il s'agit notamment de travaux de voirie et de réseaux, lesquels bénéficieront aux parcelles AR 69 et AR 70, qui ne sont pas intégrées au périmètre du permis de lotir n° 086.163.07X0007 de la Société Francelot.

Il est proposé d'imputer ces dépenses en section d'investissement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces dépenses d'investissement et donne pouvoir au Maire ou à son représentant d'engager ces dépenses.

6 – Urbanisme : attribution de noms de rues - lotissement « La Gerge »

Hélène JUNQUA présente les propositions de dénominations de rues suivantes :

- rue principale : « rue des Tournesols »
- « rue de l'Epeautre »

Après discussion, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les deux dénominations proposées.

7 – Urbanisme : Modification de la délibération 123/2008

Monsieur le Maire précise qu'il convient de modifier la délibération 123/2008 comme suit : L'exacte dénomination du Lotissement est « Les Galantins » et non « Les Galopins ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification.

8 – Urbanisme : Acquisition de Panneaux

Hélène JUNQUA indique qu'il est nécessaire d'acquérir un certain nombre de panneaux à planter dans l'ensemble de la Commune.

Trois devis ont été demandés.

L'entreprise SIGNAUX GIROD OUEST est retenue pour la fourniture et la pose de ces panneaux pour un montant de 1397.12 € TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de ces panneaux en investissement et donne pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer les documents administratifs.

9 – Salle des Fêtes : Annulation d'une réservation

Thierry GAUTHIER expose au Conseil Municipal la demande d'annulation de réservation de la Grande Salle des Fêtes pour le samedi 13 juin 2009. En raison de licenciements économiques, la réservation de cette salle est annulée. Il est proposé de rembourser l'acompte versé soit 119 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement de cet acompte.

10 – Modernisation du logotype de la Mairie

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la modernisation du logo communal, une étude de trois projets est effectuée par la Société 2S3I.

A l'issue de cette étude, un choix sera opéré. Le montant de cette réalisation est de 592.02 € TTC. Il est proposé de donner pouvoir au Maire ou à son représentant de choisir cette réalisation et de signer toutes pièces administratives s'y référant.

Après discussion, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

11 – CAP : diagnostics d'accessibilité des ERP – Groupement de commandes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la loi de février 2005 qui exige de disposer de diagnostics d'accessibilité des établissements communaux recevant du public avant le 1^{er} janvier 2011, la CAP propose aux communes intéressées de participer au groupement de commandes. Mme JUNQUA indique que les communes de la CAP, dont Montamisé, avaient fait la demande de ce groupement afin de réduire les coûts de diagnostic.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal la possibilité d'intégrer ce groupement.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer au groupement de commande proposé par la CAP.

12 – Patrimoine : Eglise - Achat d'une statue, d'un tableau des prêtres de la paroisse et de plaques identifiant les statues

Francis JOULIN propose l'acquisition d'un tableau indiquant le nom des prêtres de la paroisse, et de plaques identifiant les statues dans l'Eglise. Trois devis ont été demandés. La société DUFFOURT a été retenue pour un montant de 411.69 € TTC.

D'autre part, M. JOULIN propose l'acquisition d'une statue de Sainte Quitère en bois réalisée par Monsieur Claude GUILLOUX, artiste sculpteur. Cette acquisition est proposée pour une somme de 350€ TTC, cette statue sera installée dans l'Eglise.

1) Après discussion, le Conseil Municipal accepte l'acquisition et l'installation d'un tableau des prêtres de la paroisse et des plaques identifiant les statues.

Pour : 16

Abstentions : 02 (Estelle LACOMBE – Florence DUDOIGNON)

Contre : 03 (Régis BRUNET – Jeanne THOMAS – Luc BRION)

2) Après discussion, le Conseil Municipal accepte l'acquisition de la Statue Sainte-Quitère.

Pour : 13

Abstentions : 04 (Corine SAUVAGE – Estelle LACOMBE – Annie LADENISE – Thierry GAUTHIER)

Contre : 04 (Régis BRUNET – Jeanne THOMAS – Luc BRION – Florence DUDOIGNON)

Fin de la Séance : 20 H 40